

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 15 mars 2024
N° CP-2024-2-10-3
N° applicatif 8813

10^{ème} Commission
Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Direction
Direction de l'environnement et de la transition
écologique

Service consulté

DELIBERATION MODIFIANT LE PERIMETRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT FONCIER DE WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer la modification du périmètre de l'opération d'aménagement foncier de la Commune de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS avec extension sur le territoire des Communes de GOUGENHEIM, HOHFRANKENHEIM et WALTENHEIM-SUR-ZORN.

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, conformément à l'article L.121-14 V du Code rural et de la pêche maritime, a décidé, dans sa séance du 20 octobre 2023 (Délibération n° CP-2023-8-10-5) d'ordonner l'opération d'aménagement foncier de la Commune de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS, avec extension sur le territoire des Communes de GOUGENHEIM, HOHFRANKENHEIM et WALTENHEIM-SUR-ZORN, ainsi que les prescriptions que devront respecter les plans et le programme des travaux connexes.

Il est rappelé que la présente opération se fonde sur les articles du Livre 1^{er} du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à l'aménagement rural, compétence pleine et entière de la Collectivité européenne d'Alsace.

La commission communale d'aménagement foncier de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS en date du 13 février 2024 a proposé la modification du périmètre d'aménagement foncier.

Il appartient désormais à la Commission permanente, ayant reçu délégation du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en la matière, de prendre, conformément à l'article L. 121-14 VI du Code rural et de la pêche maritime, une délibération modifiant le périmètre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-

BANS avec extension sur le territoire des communes de GOUGENHEIM, HOHFRANKENHEIM et WALTENHEIM-SUR-ZORN.

La Commission territoriale Ouest Alsace-Saverne-Molsheim, en date du 26 février 2024 a émis un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De modifier le périmètre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental sur la Commune de WINGERSHEIM-LES-QUATRE-BANS avec extension sur le territoire des Communes de GOUGENHEIM, HOHFRANKENHEIM et WALTENHEIM-SUR-ZORN selon la liste des parcelles jointe en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.